

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 septembre 2019

## ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 411

présenté par  
Mme Park

-----

**ARTICLE 38 BIS A**

I. – À l’alinéa 24, substituer à la référence :

« 12° »

la référence :

« 13° ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution au début de l’alinéa 25.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec les articles 9 et 11 du présent projet de loi, ainsi qu’avec les modifications opérées dans le code des transports par l’ordonnance n° 2019-761 du 24 juillet 2019 relative au régulateur des redevances aéroportuaires.